

Prévenir et traiter les difficultés

Vous rencontrez des difficultés financières et vous souhaitez savoir où trouver un premier niveau d'information et qui contacter pour vous accompagner.

Nous vous proposons ci-après une liste de sites et organismes susceptibles de vous appuyer dans vos démarches.

L'Agence France Entrepreneur (AFE)

Elle propose sur son site de nombreuses informations utiles pour les dirigeants confrontés à des difficultés financières.

Thèmes abordés :

- Les solutions financières.
- Les impayés (recouvrement amiable des créances, recouvrement judiciaire).
- Les pertes en capital (procédure, régularisation de la situation).
- La pré détection des difficultés (lien vers un outil d'autodiagnostic en ligne).
- Le traitement amiable (mandat ad hoc, la procédure de conciliation).
- Les échéances sociales.
- La procédure de sauvegarde.
- Les procédures collectives.
- Le rétablissement professionnel.

<https://www.afecreation.fr/pid248/prevenir-traiter-les-difficultes.html>

Le CIP : Centre d'information sur la prévention

Propose toute une base documentaire sur <http://www.entrepriseprevention.com/>

Le Tribunal de commerce de Grenoble

Si vous faites face à des difficultés conjoncturelles ou si vous anticipez des difficultés, vous pouvez contacter le Tribunal de commerce de Grenoble qui vous proposera son dispositif « prévention ».

Palais de Justice

Place Firmin Gautier CS90150

38019 Grenoble Cedex 1

Tél. : 04 56 58 50 50

Fax : 04 56 58 50 00

<http://www.greffe-tc-grenoble.fr/>

La Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Isère

Si l'activité de votre entreprise est de nature artisanale.

CMA Isère

20 rue des Arts et Métiers
ZAC Bouchayer-Viallet
CS 20055
38026 GRENOBLE Cedex 1
Tél : 04 76 70 82 18
www.cma-isere.fr

La Banque de France

1. Commission de surendettement

La situation de surendettement est caractérisée par l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir.

Sont notamment concernés par cette procédure:

- Les dirigeants de société ayant un endettement à titre personnel (et même en présence de dettes professionnelles comme un cautionnement)
- Les entrepreneurs individuels, commerçants, artisans, agriculteurs, micro-entrepreneurs, professions libérales, ayant cessé leur activité et n'ayant plus de dettes professionnelles.

Commission de surendettement de l'Isère

9 boulevard Edouard REY
CS 80073
38000 GRENOBLE
Tel 04 76 86 95 94

<https://particuliers.banque-france.fr/page-sommaire/comprendre-le-surendettement>

<https://www.mesquestionsdargent.fr>

2. Le Médiateur du Crédit

Vous rencontrez en tant que chef d'entreprise une difficulté de financement avec une de vos banques ou un problème de garantie avec un assureur-crédit. Vous craignez une dénonciation de votre découvert, un refus de crédit bancaire, une absence de réponse, une mise en cause de vos lignes d'affacturage, une décote par un assureur-crédit.

Vous pouvez contacter la Médiation du Crédit départemental, un service gratuit, confidentiel et efficace via le site Internet : www.mediateurducredit.fr

Pour plus d'informations ou pour être mis en relation avec un conseiller bénévole « Tiers de confiance de la Médiation du crédit » appelez le : 0810 00 12 10 (service 0,06€/min + prix appel).

Le CCSF et le CODEFI

La Commission des chefs de services financiers et des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) accorde aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales (part patronale) en toute confidentialité.

Le Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement de entreprises (CODEFI) aide les entreprises en difficulté (moins de 400 salariés) à élaborer et à mettre en œuvre des solutions permettant d'assurer leur pérennité et leur développement. Ainsi, le CODEFI peut accorder, sous conditions, un audit permettant notamment de valider les hypothèses de redressement de l'entreprise ou un prêt permettant de financer sa restructuration.

Contact : secrétariat permanent de la CCSF et du CODEFI.

https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/7_contacts/pro/ent_difficulte/2018-05-28-codefi.pdf

La Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère

DDFIP Isère

9 boulevard Joseph Vallier
BP 2629
38036 GRENOBLE CEDEX 2
Tél : 04 76 70 85 85
www.impots.gouv.fr

Le CIRI (Comité interministériel de restructuration industrielle)

Pour les entreprises de plus de 400 salariés. Mise en œuvre de solutions pour assurer la pérennité de l'entreprise.

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/CIRI>

L'URSSAF

Pour solliciter des délais de paiement supplémentaires pour vos cotisations sociales et/ou des remises de majoration de retard.

<https://www.urssaf.fr/portail/home/difficultes-tresorerie/que-faire-en-cas-de-difficultes/lurssaf-accompagne-les-entrepris.html>

A noter qu'un médiateur a été nommé à l'URSSAF. Sous réserve d'avoir effectué une démarche préalable auprès de l'URSSAF, les cotisants peuvent saisir le Médiateur via l'adresse courriel mediateur.rhone-alpes@urssaf.fr

La DIRECCTE

Retrouvez sur son site les informations concernant les dispositifs d'aide ou d'exonération.

<http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/PME-en-difficulte-la-DIRECCTE-Auvergne-Rhone-Alpes-vous-accompagne-gratuitement>

1 Avenue Marie REYNOARD
38029 Grenoble Cedex 2
Tél (standard) : 04 56 58 38 38

Les syndicats professionnels

MEDEF <http://medef-isere.com/prevention-des-entreprises-en-difficulte.html>

CPME <https://www.cpmeisere.fr/aide/>

Tous deux ont été retenus par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la gestion du dispositif « Aide d'urgence TPE-PME ». Principe : diagnostic complet de l'entreprise avec un consultant référencé.

Site <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/40/289-aide-d-urgence-tpe-pme-entreprise-commerce-artisanat-emploi.htm>

Le Centre de médiation de Grenoble

Pour résoudre les litiges commerciaux que vous avez avec tout acteur qu'il soit public ou privé.

<http://www.mediationgrenoble.fr/>

Les Associations de bénévoles

EGEE (entente entre les générations pour l'emploi et l'entreprise)

Tél : 06 95 74 95 86

Email : egee.iseresud@egee.org

Association **60 000 rebonds**

Vous avez dû cesser votre activité suite à des difficultés financières.

Ne restez pas seul. Soyez accompagné avec le réseau 60 000 rebonds.

<http://60000rebonds.com/60000-rebonds-en-france/rhone-alpes-auvergne/grenoble/>